



SECURITE ET REGLEMENTATION

Comité social et économique

Le CSE fusionne toutes les instances représentatives du personnel et doit être mis en application au 1^{er} janvier 2020 au plus tard. Cette formation est à destination des nouveaux élus CSE de l'Apei, elle permet de prendre conscience de ses responsabilités et de connaître le fonctionnement du CSE et des commissions.

Objectifs :

- Connaître le fonctionnement et les missions du Comité social et économique
- Définir le rôle et les attributions des élus du CSE
- Apprendre à recueillir la parole des salariés
- Préparer ses interventions et pouvoir argumenter les propositions dont on est porteur
- Savoir faire un retour oral des propos tenus au CSE aux salariés

Contenu et déroulé pédagogique :

- Les enjeux du CSE dans la vie et la gestion de l'établissement
- Les différentes Commissions du CSE :
 - Santé
 - Formation
 - Information et aide au logement
 - Égalité professionnelle
 - Marchés
- Rôle, implication et responsabilités des élus CSE (titulaires et suppléants)
- Le rôle d'élu et de représentant des salariés : le recueil, le tri, l'organisation et la retranscription des demandes émanant de ses collègues
- Comprendre l'importance des heures de délégation sur le temps de travail
- Travailler la prise de parole en public
- Restituer à l'oral les réponses apportées aux demandes des collègues

Durée :

2 jours soit 14 heures

Prérequis :

Aucun

Accessibilité :

Professionnels

Bénévoles

Dirigeants

Modalités pédagogiques :

- Pédagogie par objectifs
- Echanges à partir des questionnements des participants
- Adaptation des contenus
- Livret pédagogique
- Supports pédagogiques variés : textes, vidéos...

Modalités d'évaluation et de suivi :

- Attestation de formation et bilan individuel délivrés à l'issue de la formation

Modalités et délai d'accès :

- Formation dans votre établissement
- Inscription auprès d'AGAP

Tarif :

Nous consulter

Contact(s) :

Hélène GIULIANO
Responsable formation
0366729030
helena.giuliano@agap-npdc.fr